

Discrètement, les projets de mines se multiplient en France

9 février 2016 / Aurélie Delmas (Reporterre)



Le sous-sol français excite les intérêts d'entreprises dont les permis de recherche se multiplient. Dans les régions concernées, les habitants croient d'autant moins au concept de « mine responsable » que les projets se montent dans l'opacité. La mobilisation grandit.

Bienvenue dans le sud de la France, à une vingtaine de kilomètres de Carcassonne : Salsigne, sa mine, fermée en 2004, et son bassin minier, pollué pour quelques milliers d'années. Ici, on a extrait de l'or et de l'arsenic pendant des décennies. Aujourd'hui, 600.000 tonnes de déchets sont stockées sur place. Impossible pour les habitants de manger les légumes de leurs jardins car les teneurs en arsenic du sol sont

trop élevées. Et la liste des désagréments est longue : la commercialisation des légumes est **interdite depuis 1997**, on déconseille aux enfants de jouer dans la terre et de se baigner dans les rivières, il vaut mieux changer de chaussures pour entrer chez soi et laver le sol régulièrement...

De quoi inquiéter les nombreux Français qui voient les industries minières pointer le bout de leur nez **dans la Creuse**, en Bretagne, **en Ariège**, en Mayenne, au Pays basque... Comme le souligne François Espuche, le président de l'association environnementale Gratte papiers, Salsigne est devenu « *le boulet d'une nation minière* » : « *C'est le contre-exemple... mais il n'y a jamais eu d'exemple* », souligne-t-il.

Impacts sociaux, environnementaux et sanitaires

Depuis qu'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif **a plaidé pour que la France** redevienne un pays minier, huit permis de recherche de métaux ont été accordés à des entreprises privées, et douze demandes sont à l'étude, d'après la carte **Panoramine** établie par l'association **Ingénieurs sans frontières** (ISF SystExt).

En 2013, la société Variscan Mines [1] s'est vue octroyer, par l'intermédiaire de sa filiale française du même nom, le premier permis exclusif de recherche (PER), **dans la Sarthe**. Depuis la société a obtenu six permis et deux autres sont en phase d'instruction. Le directeur général de la filiale française, Michel Bonnemaïson, un ancien du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), a confié à *Reporterre* avoir déjà investi environ 4 millions d'euros dans des projets de mines profondes. Il explique l'intérêt de Variscan pour les sous-sols de l'Hexagone par « *une forte demande enregistrée sur les métaux* », une dépendance excessive à la Chine ainsi que « *la montée en puissance des Brics* [Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud] », qui a permis que la demande dépasse l'offre.



À la différence des mines d'antan, on cherche désormais un minéral principal (or, argent, tungstène, cuivre...) ainsi que d'autres minerais dont la présence est moins importante : antimoine, lithium, cadmium, germanium... très demandés notamment dans le cadre du développement des technologies de communication **et des énergies vertes**. « *Le sous-sol de la France est riche, notamment en tungstène* »,

assure Michel Bonnemaïson, qui estime que ses permis ont 10 % de chances d'aboutir... et a donc « *misé sur une dizaine de permis* » pour espérer voir une mine en activité. Celle-ci serait un gisement souterrain de « *taille petite à moyenne* », continue Michel Bonnemaïson, qui interroge : « *Préfère-t-on mettre des gosses Chinois au fond des mines et utiliser des métaux dégueulasses pour construire nos éoliennes ?* »

Sur les sites où Variscan a obtenu des permis exclusifs de recherche, les craintes ne se dissipent pas pour autant. Les habitants se disent mal informés. Ils redoutent les impacts sociaux, environnementaux et sanitaires des mines, dans des zones où le passé minier a souvent laissé un mauvais souvenir. La nuisance d'une mine se traduit dans l'air, l'eau et le sol. La poussière et les particules de métaux parfois nocifs s'échappent des cheminées, des travaux, des convois, et se déposent partout aux alentours de la mine. Les produits chimiques et l'arsenic présents naturellement dans la roche contaminent l'eau, qui s'infiltré dans le sol. Enfin, le ruissellement déplace les substances emmagasinées dans le sol vers des cours d'eau. De plus, l'exploitation d'une mine est très gourmande en eau, dont le recyclage, s'il a lieu, n'est jamais parfait.

« **C'est une vraie cochonnerie** »

On peut aussi redouter l'utilisation de produits chimiques, car les gisements dont il est question en France ont souvent déjà été exploités et leur teneur en métaux risque d'être plus faible, comme l'a expliqué à *Reporterre* un membre d'ISF SystExt qui a tenu à rester anonyme.

Les conséquences sanitaires peuvent être importantes. En 2006, *une étude a constaté une hausse de 11 % de la mortalité* par cancer à Salsigne. Les teneurs en arsenic dans l'air et les sols y sont dix fois supérieures à la norme européenne. Au milieu des années 1980, la chercheuse en santé publique Annie Thébaud-Mony et le toxicochimiste Henri Pezerat ont mené une étude sur la mine de tungstène de Salau, en Ariège, *qui pourrait bien rouvrir elle aussi*. Annie Thébaud-Mony a contacté la préfète au mois de décembre dernier pour lui rappeler qu'elle avait, à l'époque, identifié quatorze cas d'affections respiratoires liés à la présence d'amiante parmi les mineurs. Certains de ces cas ont depuis été qualifiés en maladie professionnelle.



« *Il y a des gens qui surfent sur les peurs* », balaie Michel Bonnemaïson, qui estime que ces mineurs ont pu être contaminés par les systèmes de freins ou lorsqu'ils travaillaient dans les mines du Maroc. « *Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas veiller au grain, car c'est vrai que c'est une vraie cochonnerie* », ajoute-t-il néanmoins. D'ailleurs, rien de tout cela n'arrivera désormais, assurent les opérateurs miniers, qui misent sur un concept en vogue : la mine responsable.

« *Je comprends les réticences quand on voit les résultats antérieurs, quand on voit Salsigne, convient Michel Bonnemaïson. Mais (...) depuis, à peu près tout à changé : on n'a pas la même connaissance, pas les mêmes outils, pas les mêmes traitements* », promet-il en expliquant qu'« *une mine responsable* » doit être

« *profonde, pour ne remonter que l'utile à la surface* ». Et *quid* des produits chimiques comme le cyanure ? « *C'est un bien grand mot, l'eau est un produit chimique aussi* », argue le directeur général qui explique que les techniques ont changé. « *Aujourd'hui, on a des circuits recyclés fermés, même s'il y a des produits chimiques, on garde les molécules à l'intérieur* », détaille le DG de Variscan, qui ajoute : « *À ces profondeurs, (...) jusqu'à 1.000 mètres sous la surface, il n'y a quasiment plus de vie, on a un impact le plus réduit possible.* »

« C'est un crime environnemental »

Toujours selon lui, 150 emplois directs spécialisés (ingénieurs conducteurs d'engins...) seraient créés par l'ouverture d'une mine, « *soit autour de 750 emplois* » en tout, en comptant les emplois induits, avec des gens formés sur place, promet-il. Selon les estimations, une mine en France représente entre 10 et 30 ans d'exploitation. Michel Bonnemaïson mise sur la fourchette haute : 30 ans pour « *faire une mine durable* » avec « *une surface minimum sur des mines très sécurisées* », argumente-t-il.



Pourtant les problèmes ne s'arrêtent pas avec la cessation de l'activité, car vient ensuite le temps de l'après-mine. Que faire des déchets solides, enrichis en produits dangereux qui n'ont pas été exploités ? Le confinement en France consiste en l'utilisation d'un géotextile pour envelopper les déchets. Mais, sans compter que tous les déchets n'ont pas bénéficié de cette technique jusqu'ici, difficile d'être sûr que le tout ne s'abîmera pas avec le temps... auquel cas, le ruissellement des eaux pourra à nouveau provoquer de la pollution. À Salsigne, la réhabilitation paysagère est terminée, comme détaillé sur [le site du ministère de l'Écologie](#). « *Le coût des travaux menés par l'Ademe sur la période 1999-2006 s'établit à 23,5 M€ comprenant environ 4 M€ consacrés au traitement de l'eau et au suivi* », précise ce dossier de presse daté de 2007.

« *C'est un crime environnemental. Il n'y a aucune exploitation minière propre* », s'emporte Jean-Pierre Ferrant, de l'association creusoise Oui à l'avenir, révolté par l'ignorance « *des gens d'en haut* ». Pas de mine propre, confirme l'ingénieure d'ISF Syst-Ext : « *Il ne faut pas se leurrer quand on travaille avec des matériaux naturellement contaminant, qui posent naturellement problème à la santé humaine. Il n'y a pas de mine qui n'a pas de problème. Le risque zéro n'existe pas.* » Michel Vergnier, député-maire socialiste de Guéret, ne peut constater le manque de réponses satisfaisantes apportées à [ses questions écrites](#) au gouvernement et il se dit « *convaincu qu'il faut rester vigilant* ». L'association des maires et adjoints de la Creuse (Amac), dont il est à la tête, [a voté une motion](#) pour demander le retrait du projet et l'arrêt des

recherches. « Sans être dans un délire écologique, on a à proximité des sites auxquels on tient beaucoup. Or, nous sommes persuadés que les procédés d'extraction restent polluants et qu'il y a un risque », développe l'élu.

Les associations Sources et rivières du Limousin et Stopmines23 ont contesté auprès du tribunal administratif le PER dit « de Villerange » obtenu par la société Cominor, filiale du groupe La Mancha. L'association Stopmines23, qui organise également un festival, essaie désormais de convaincre les propriétaires terriens de refuser les forages. En Bretagne, où huit permis ont été demandés et quatre accordés, l'association Douar didoull (« la terre sans trou »), a aussi déposé des recours devant le tribunal administratif contre le permis de Loc Envel accordé à Variscan.

« En Australie et en Afrique, c'est rarement aussi compliqué qu'en France »

La mobilisation est destinée à ralentir les projets et compliquer la tâche des opérateurs miniers. « Aujourd'hui, dans le code minier [voir à la fin de l'article], (...) si on a le droit de chercher, on a quasi automatiquement le droit d'exploiter, explique Antoine Gatet, juriste de l'association Sources et rivières du Limousin et enseignant à l'université de Limoges en droit de l'environnement. Ce type de politique publique ne part pas de besoins locaux. On a une fausse bonne idée venue d'en haut », regrette-t-il.

Et la bataille se mène pied à pied. Au Pays basque, c'est par le collectif breton que le Cade (Collectif des associations de défense de l'environnement) a appris l'été dernier qu'une demande de permis avait été déposée par Sudmine... recouvrant la zone des produits d'appellation d'origine protégée (AOP) Ossau Iraty et piments d'Espelette. L'association a eu bien du mal à se procurer des informations auprès de la préfecture. « On en a vu, des dossiers, mais cette opacité de démarrage est surprenante », s'étonne Martine Bouchet, vice-présidente du Cade. Pourtant les filières agricoles, leur ministère de tutelle et les maires des communes concernées ont émis des avis défavorables.



« On travaille aussi en Australie et en Afrique et c'est rarement aussi compliqué qu'en France », déplorent

Sacha Mandel, en charge de la communication pour le groupe La Mancha - qui appartient à un milliardaire égyptien - et son PDG, Sébastien de Montessus. « *Les facilités qui sont offertes à tous les recours font que la procédure est extrêmement ralentie* », regrette Sacha Mandel, visiblement incrédule concernant « *des individus totalement extérieurs à la zone qui déposent des recours* » et « *des gens qui sont contre tout* ». « *On n'en est même pas à savoir si la densité d'or est bonne* », tempère-t-il.

« *Je comprends qu'il y ait des craintes sur l'exploitation, mais, pour le moment, c'est seulement de la recherche, abonde Michel Bonnemaïson. La question est : est-ce de la crainte ou du dogmatisme ? (...) On est dans du Jules Verne, pas dans la science. Si les gens ne veulent pas de développement économique, c'est leur choix, on peut chercher ailleurs. Mais il y a une différence entre le principe de précaution et le principe d'ignorance* », poursuit-il. Envisagerait-il de reculer ? « *Non, on ne laissera pas tomber pour un mouvement épidermique qui n'existera peut-être plus dans six mois* », coupe-t-il.

Si ces opérations coûteuses n'aboutiront pas toutes à des mines exploitées, elles n'en ont pas moins un intérêt spéculatif pour ces entreprises qui entendent à tout prix démontrer le potentiel de ces zones minières. Avec ou sans l'assentiment des populations locales.

UN PROJET DE RÉFORME DU CODE MINIER QUI PRÉVOIT UNE CONSULTATION A MINIMA DU PUBLIC

Du côté des responsables politiques, un projet de réforme du code minier attend patiemment dans un tiroir d'être examiné. Pour l'heure, ce code ne prévoit aucune procédure d'information, aucune consultation publique, et il n'évoque pas les risques environnementaux. Un avant projet de loi a été mis en consultation publique au mois de mars 2015.

Selon les premières moutures, il devrait évoquer ces questions et permettre de simplifier les procédures et les délais d'instruction. Autrement dit, ce texte peut être un frein à l'activité minière si la participation publique est intégrée en amont des projets... Mais il peut également faciliter la tâche aux entreprises minières pour développer l'activité extractive. De toutes façons, s'il n'est pas examiné dans les semaines qui viennent, avec les élections présidentielles de 2017, ce projet de réforme risque fort de n'être ressorti que dans plusieurs années.

« *Le plus important, selon Claude Taton, membre du réseau Free Frack Europe, est de donner corps à une vraie participation du public, ce qui permettrait aux populations locales d'apprécier l'intérêt des projets. Il faut que ce qui relève de l'intérêt général d'un territoire soit défini ensemble. Et s'il y a un refus du public, il faut que ce refus soit accepté. Parce que les impacts, ce sont toujours les populations locales qui les portent.* » Pour l'heure, la consultation publique arrive très tard dans la procédure, et se réduit à une **brève consultation numérique**.

[1] Une entreprise « junior » australienne, anciennement PlatSearch, cotée à la bourse de Sydney.

Lire aussi : [La France face au retour des projets miniers](#)

Source : Aurélie Delmas pour Reporterre

Photos :

. Chapô : Pixabay (domaine public)

. Creuse et Ariège : © Éloïse Lebourg/Reporterre

. Sarthe : [ALDEAH \(Alternatives au Développement Extractiviste et Anthropocentré\)](#) et [Agir pour l'environnement](#).

. Salsigne : [Wikimedia](#) (Raoul Rives/CC-BY-SA-4.0)

- Emplacement : Accueil > Editorial > Info >
- Adresse de cet article :
<https://reporterre.net/Discretement-les-projets-de-mines-se-multiplient-en-France>